



**UCPA Aqua Stadium Mérignac : le Conseil d'Etat a tranché, les travaux peuvent redémarrer.**

**Alain Anziani, président de Bordeaux Métropole et maire de Mérignac, salue la décision du Conseil d'Etat : la décision de suspension du permis de construire de l'UCPA Aqua Stadium de Mérignac est annulée. La procédure engagée par des riverains a été rejetée. Les travaux de l'équipement d'intérêt métropolitain vont pouvoir être finalisés.**

En octobre 2022, le juge des référés du Tribunal administratif de Bordeaux a décidé la suspension du permis de construire du stade nautique métropolitain à Mérignac. Cette décision faisait suite à une longue procédure engagée par une dizaine de riverains autour de cet équipement d'intérêt métropolitain. Bordeaux Métropole, la Ville de Mérignac, la SAS Stade nautique et le cabinet Chabanne Architecture et Blamm Architecture avaient alors formé un pourvoi auprès du Conseil d'Etat. Ce dernier vient de trancher : cette suspension est annulée, et les travaux extérieurs de l'Aqua Stadium pourront donc reprendre dès demain.

Les espaces intérieurs étant terminés au moment de la suspension du permis de construire, Alain Anziani, président de Bordeaux Métropole et maire de Mérignac avait pris la décision d'ouvrir l'établissement au public le 20 février 2023. Destiné aux habitants de la ville et de la métropole, aux scolaires, aux sportifs, l'UCPA Aqua Stadium était très attendu et répond à un besoin majeur en matière d'équipement aquatique.

Pour mémoire, le Conseil d'Etat avait déjà donné raison à la collectivité en novembre 2021 en rejetant la demande des requérants. Cette nouvelle décision du Conseil d'Etat marque une étape importante dans les contentieux formés par les riverains et ouvre de nouveaux horizons à ce remarquable équipement.

Tout sera mis en œuvre avec l'exploitant (UCPA) et le constructeur (Eiffage) pour ouvrir les derniers espaces aux publics au cours de l'été, notamment le parking, les plages végétales et jeux d'eau extérieurs.

Contacts presse :

**Bordeaux Métropole**

Virginie Bougant – 06 27 52 48 69 - [vi.bougant@bordeaux-metropole.fr](mailto:vi.bougant@bordeaux-metropole.fr)

Benoît Javot – 05 56 99 85 59 - 06 32 55 15 80 - [b.javot@bordeaux-metropole.fr](mailto:b.javot@bordeaux-metropole.fr)

**Ville de Mérignac** Aude Constant – 06 70 92 84 30 [a.constant@merignac.com](mailto:a.constant@merignac.com)